

Le xx/xx/2025

Avis : Modification de l'OPCVM à compartiments « CM-AM SICAV »

Vous détenez des actions de l'OPCVM à compartiments « CM-AM SICAV » et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous tenons à vous informer de plusieurs changements relatifs à des compartiments de CM-AM SICAV :

Créations de nouvelles actions :

- CM-AM CONVICTIONS EURO : Création d'actions hédgées libellés en francs suisses « RC CHF H » (FR0014011AX3) et « IC CHF H » (FR0014011AY1).
- CM-AM CONVICTIONS EURO : Création d'une action « IC2 » (FR0014011AW5) dédiée aux grands investisseurs institutionnels.
- CM-AM CONVICTIONS FLEXIBLE EURO : Création d'une action « IC » (FR00140119F8) réservée aux clients professionnels au sens de la MIF.
- CM-AM GLOBAL INNOVATION : Création d'une action « F » (FR00140119D3) dédiée aux FCPE nourriciers.
- CM-AM CONVICTIONS FLEXIBLE EURO : Création d'une action « S » (FR00140119E1) clean share.

Modifications des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services maximums :

- CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM (FR001400TCF4) : Les frais de gestion financière maximum passent à 0,47%, au lieu de 0,81%.
- CM-AM SHORT TERM BONDS (FR001400TDM8) : Les frais de gestion financière maximum passent à 0,50%, au lieu de 0,55%.
- CM-AM CONVICTIONS EURO (RC : FR0013384963 ; S : FR0013384971 ; IC : FR0013384989 ; RC USD-H : FR001400K406 ; IC USD-H : FR001400K414 ; PA : FR001400P2I5 ; F : FR001400XCQ3) : Augmentation des frais de gestion financière et baisse équivalente des frais de fonctionnement.
- CM-AM EUROPE GROWTH (RC : FR0010037341 ; IC : FR0012008738 ; ER : FR0013226404 ; S : FR0013295466) : Augmentation des frais de gestion financière et baisse équivalente des frais de fonctionnement.

Changement de nom d'un compartiment :

- Le compartiment CM-AM SMALL & MIDCAP EURO (RC : FR0013384997 ; S : FR0013385002 ; IC : FR0013385010 ; RC USD-H : FR001400K455 ; IC USD-H : FR001400K422) devient **CM-AM CONVICTIONS SMALL & MIDCAP EURO**.

Modification de nom d'une catégorie d'action :

- CM-AM CONVICTIONS FLEXIBLE EURO (FR0013489390) : Modification de la dénomination de l'action de « IC » à « CM » ainsi que des souscripteurs éligibles à cette action, qui seront désormais tous souscripteurs du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Suppression d'un indice de comparaison :

- CM-AM SUSTAINABLE PLANET (RC : FR000044436 ; IC : FR0012581783 ; S : FR0013280195) : Suppression de l'indice de comparaison « **EUROSTOXX LARGE** ».

Changements apportés à la décimalisation des actions :

- CM-AM CONVICTIONS EUROS : Les actions RC (FR0013384963), RC USD-H (FR001400K406) et PA (FR001400P2I5) seront désormais exprimées en millièmes (vs. millionièmes actuellement).

Modification des montants de souscription minimaux initial et ultérieur :

- CM-AM CONVICTIONS EURO (actions « RC », « RC USD-H », « S », « PA », « IC », « IC USD-H » et « F ») : Ce montant passe à néant, sauf pour les souscriptions initiales dans les parts « IC » et « IC USD-H » qui est de 100 000 euros.
- CM-AM CONVICTIONS FLEXIBLE EURO (actions « RC », « RD » et « CM ») : Ce montant passe à néant, sauf pour les souscriptions initiales dans les parts « IC » qui est de 100 000 euros.

Modification des modalités de souscription et rachat :

- CM-AM CONVICTIONS EURO (IC : FR0013384989) : Possibilité de réaliser des souscriptions et rachats en nature.

De ce fait, nous vous informons que les documents d'informations clés et le prospectus de l'OPCVM seront modifiés en ce sens à compter du **XX/XX/2025**.

Cette modification ne nécessite pas l'agrément de l'AMF.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance des documents d'informations clés de l'OPCVM mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de votre banque.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.